

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 402-12-1917 Décision élevant M. Cagasso (Isaac) au grade de commis-greffier de deuxième classe.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Cote Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 14 novembre 1914 portant organisation du personnel des commis-greffiers près les tribunaux français de la Cote Française des Somalis, modifié par celui du 28 décembre 1916

Vu le procès-verbal de la Commission de classement instituée par l'arrêté susvisé du 14 novembre 1914

Sur la proposition du Procureur de la République, chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. M. Capasso Isaac commis-greffier adjoint de première classe, est élevé au grade de commis-greffier de deuxième classe pour compter du 1er janvier 1918.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

geffriaud.